

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 07 AVRIL 2026

Conseil d'administration du	07 avril 2026 à 10h30
Date de convocation	23 février 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Jean-Paul MULOT ; Nadège BOURGHELLE-KOS ; Mady DORCHIES ; Valérie BIEGALSKI ; François DECOSTER ; Caroline MELONI ; Valérie CUVILLIER ; Hilaire MULTON ; Christophe LERIBAUT ; Kim PHAM ; Dominique DE FONT-REAUXX ; Olivier GABET ; Ariane THOMAS ; Zaki AMAR-BAUTHENEY ; Souraya NOUJAÏM ; Aline FRANCOIS-COLIN ; Luc BOUNIOL-LAFFONT ; Daniel PERCHERON ; Jean-Yves LARROUTUROU ; Caroline JOLY ; Lucie RIBEIRO.
Pouvoirs	Henri LOYRETTE à Daniel PERCHERON ; Francis STEINBOCK à Kim PHAM.
Excusés	Xavier BERTRAND ; Sabine FINEZ ; Aurore COLSON ; Alexandre COUSIN ; Sandra GUTHLEBEN ; Francis STEINBOCK ; Henri LOYRETTE ; Frédéric SALAT-BAROUX.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Valérie BIEGALSKI

## Délibération n°2026\_010

### Création, révision et clôture des autorisations d'engagement (AE) et des autorisations de programme (AP)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21, L. 2311-3, et L. 2311-9,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1977,

Vu la délibération n° 2022-201 en date du 27 septembre 2022 portant règlement budgétaire et financier,

Vu les délibérations n° 2023-235 et n° 2024-265 relative au programme de la refonte de la Galerie du Temps,

Vu la délibération n° 2024-254 relative à la création de l'AE « Exils » et la révision des AP et des AE de la refonte de la Galerie du Temps,

Vu les délibérations n° 2025-008, 2025-014 et 2025-021 portant création des AE « Gothiques », « Carthage » et « Sécurité » et révision du programme de refonte de la Galerie du Temps et de l'AE « Exils »

## Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses d'investissement et de fonctionnement à caractère pluriannuel. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP et AE correspondantes.

La présente délibération prévoit l'ouverture d'une AE pour l'exposition « Trop Mignon », la clôture de l'AE « Exils » et du programme de refonte de la Galerie du Temps ainsi que la révision des AE en cours.

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver :

- 1) L'ouverture de l'AE « Trop Mignon »
- 2) La révision des AE « Gothiques » « Sécurité » et « Carthage »
- 3) La clôture de l'AE « Exils » et du programme de refonte de la Galerie du Temps

-----  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver ce présent rapport et les éléments repris en annexe qui lui a été soumis.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour le Président, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de  
l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »

